

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Action Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-412596

Dos n° 10298

☐ Maladie

☒ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5372

Société :

ROYAL AIR MAROC

☐ Actif

☐ Pensionné(e)

☒ Autre :

RETRAITE

Nom & Prénom :

GHOZLANI

NOUR-DINE

Date de naissance :

1959

Adresse :

Tél. :

0669 160900

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BARICH Mohamed
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abdelmoumen, Immeuble Monjana
Etage 1 N° 1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 49 31

Date de consultation :

29

Nom et prénom du malade :

BOUBRIK

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

prothèse

(2e, 2e, 2e)

Assurés

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

gh



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/19	Bridge cen	D720	10.000,00	INP : 094181070 Dr. BARCH Meryem Chirurgien Dentiste 243, Bd. Abdelmoumen Imm. Morjana Etage N°1 - Casablanca Tél: 05 22 86 39 31
24-25-26-27				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

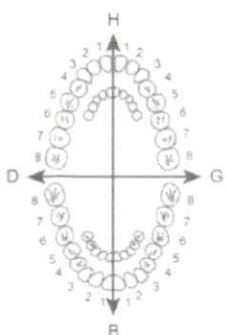
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 094181070
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

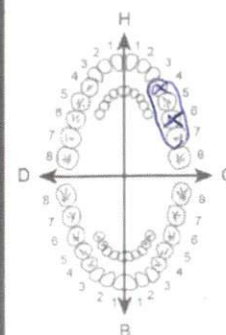
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21400000
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



Bridge cen

27, 26, 25, 24

COEFFICIENT DES TRAVAUX

D180x4

MONTANTS DES SOINS

10000,00

DATE DU DEVIS

28/11/19

DATE DE L'EXECUTION

23/12/19

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
Dr. BARCH Meryem
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abdelmoumen Imm. Morjana
Etage N°1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 39 31

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION
Dr. BARCH Meryem
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abdelmoumen Imm. Morjana
Etage N°1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 39 31

Dr. BARICH Meryem

Médecin Chirurgien Dentiste
Lauréat de la Faculté de Médecine
Dentaire de Casablanca

Soins Dentaires - Parodontaux
Prothèse Fixe - Amovible
Orthodontie - Chirurgie
Pédodontie - blanchiment



د. باريش مريم

طبيبة جراحة الأسنان
خريجة كلية طب الأسنان
بالدار البيضاء

معالجة الأسنان و رعاية اللثة
تعويض الأسنان
تقويم و جراحة الأسنان
تبييض و أشعة

Casablanca le : 28/11/19 : الدار البيضاء في :

Mme Mlle M. : BOUKRI K Amine

Facture :

Exécution : Bridge C.C.N
24 - 25 - 26 - 27

Prix convenu : 10.000,00 €

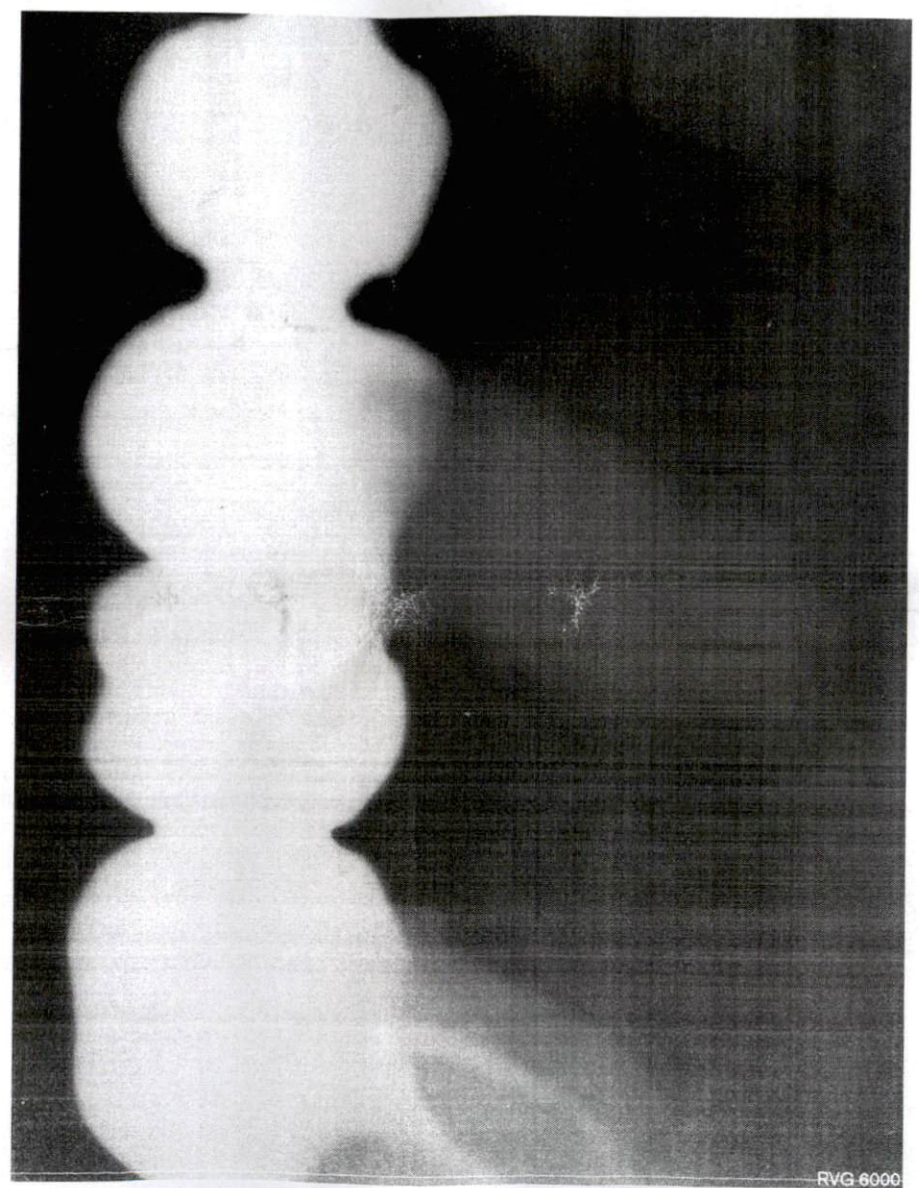
INPE : 09418670

Dr. BARICH Meryem
Chirurgien-Dentiste
243, Bd. Abd. Moumen, Etage 1 - Casablanca
Tel: 05 22 86 39 31

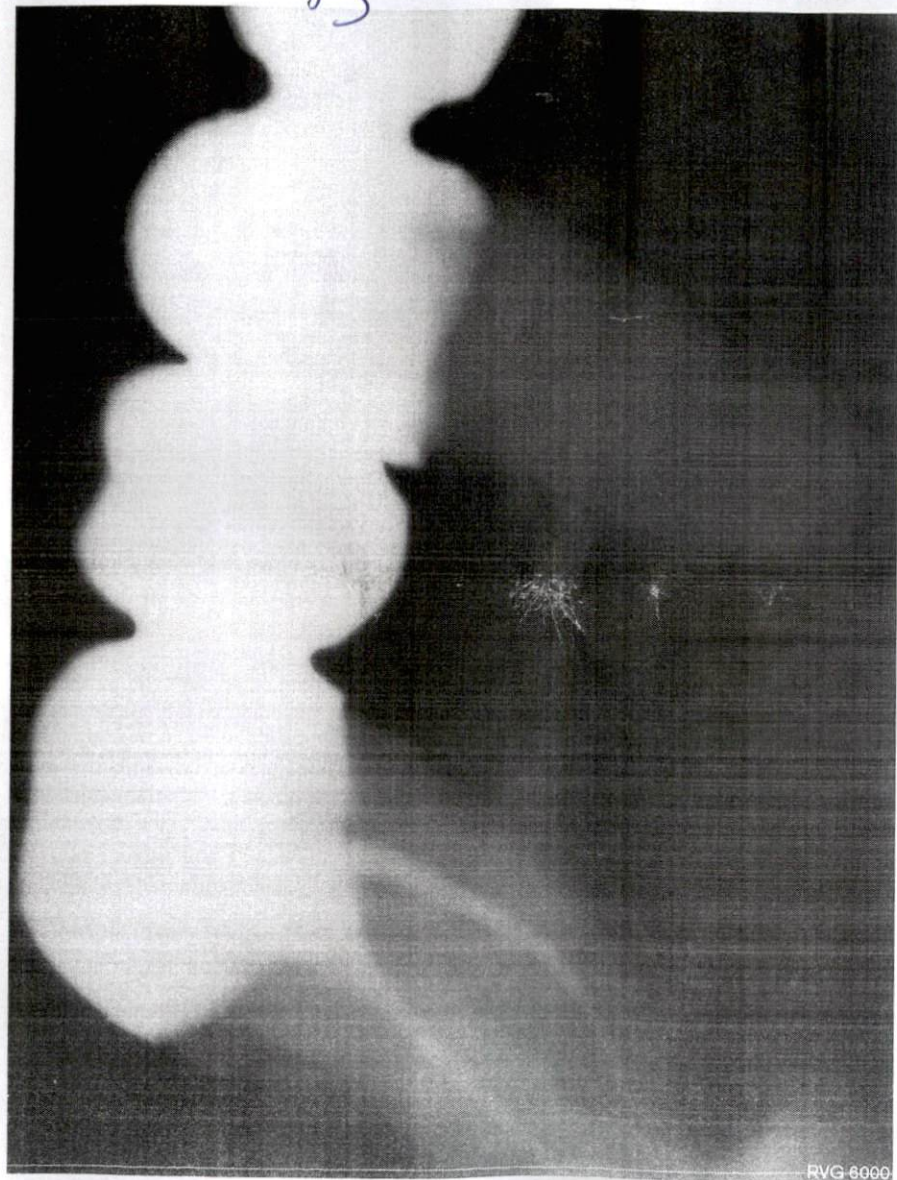
23/12/17

Dr. BARICH Maryem
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abd. Moumen Iann. Morjana
Etage 1 N° 1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 39 31

Ronyj cen



RVG 6000



RVG 6000

Dr. BARICH Meryem
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abdelmoumen Imm. Morjana
Etage 1 N° 1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 39 31

Dr. BARICH Meryem
Chirurgien Dentiste
243, Bd. Abdelmoumen Imm. Morjana
Etage 1 N° 1 - Casablanca
Tél: 05 22 86 39 31

(25 Août)

(26 Août)



RVG 8000



RVG 8000